

**Date**

**Madame, Monsieur**

**Concerne:** Premier entretien d'une prothèse de membre inférieur

Une prothèse de membre inférieur vous a été délivrée en date du *dd/mm/yy*, prothèse pour laquelle vous avez reçu un remboursement de l'assurance soins de santé. Une garantie d'un an, commençant le jour de la délivrance, est associée à cette prothèse. Pour plus d'explication au sujet de cette garantie, nous vous renvoyons au carnet d'entretien.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que cette garantie peut être prolongée de un an si vous vous présentez, entre le *dd/mm/yy* et le *dd/mm/yy*, chez un dispensateur de votre choix pour un entretien et une révision de votre prothèse. Les frais de cet entretien et de cette révision pour la partie remboursée de la prothèse sont pris en charge par l'assurance soins de santé.

Attention ! La garantie est uniquement prolongée si vous prenez un rendez-vous entre le *dd/mm/yy* et le *dd/mm/yy*, sinon la garantie expire.

Après ce délai, les frais d'entretien et de révision de la prothèse seront dans ce cas seulement remboursés de façon limitée.

Chaque année, vous serez de la même façon averti pour faire vérifier, et éventuellement réparer, votre prothèse. Une nouvelle période de garantie de un an commencera à chaque fois après cette révision.

Lors de la délivrance de votre prothèse, vous avez reçu un carnet d'entretien.

Vous devez naturellement apporter ce carnet et le faire remplir lorsque vous vous présentez chez votre dispensateur endéans le délai fixé. Le dispensateur le remplira et le signera et vous devrez signer le carnet du dispensateur.

De cette façon, nous espérons que vous pourrez faire bon usage de votre prothèse.

Cordialement,

XXXX



**Date**

**Madame, Monsieur**

**Concerne:** entretien d'une prothèse de membre inférieur

Le dernier entretien de votre prothèse de membre inférieur a été effectué le *dd/mm/yy*. Suite à cet entretien, la période de garantie associée à cette prothèse a été prolongée d'un an. Pour plus d'explication au sujet de cette garantie, nous vous renvoyons au carnet d'entretien.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que cette garantie peut à nouveau être prolongée de un an si vous vous présentez, entre le *dd/mm/yy* et le *dd/mm/yy*, chez un dispensateur de votre choix pour un entretien et une révision de votre prothèse. Les frais de cet entretien et de cette révision pour la partie remboursée de la prothèse sont pris en charge par l'assurance soins de santé.

Attention ! La garantie est uniquement prolongée si vous prenez un rendez-vous entre le *dd/mm/yy* et le *dd/mm/yy*, sinon la garantie expire.

Après ce délai, les frais d'entretien et de révision de la prothèse seront dans ce cas seulement remboursés de façon limitée.

Chaque année, vous serez de la même façon averti pour faire vérifier, et éventuellement réparer, votre prothèse. Une nouvelle période de garantie de un an commencera à chaque fois après cette révision.

Lors de la délivrance de votre prothèse, vous avez reçu un carnet d'entretien.

Vous devez naturellement apporter ce carnet et le faire remplir lorsque vous vous présentez chez votre dispensateur endéans le délai fixé. Le dispensateur le remplira et le signera et vous devrez signer le carnet du dispensateur.

De cette façon, nous espérons que vous pourrez faire bon usage de votre prothèse.

Cordialement,

XXXX

\*

